



Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard, le 3 août 2021 à 20h, à laquelle étaient présents :

MM les conseillers : Marc Gaudreau
 Alain Dumouchel
 Alain Poissant
 Gaétan Boulerice
 Daniel Racette

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire.

La Directrice générale Mme Catherine Rochefort était présente.

À 20h, M. le Maire, ouvre la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions du public sur l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. **LÉGISLATION**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 7.1 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois
 - 7.2 Autorisation des virements budgétaires
 - 7.3 Adoption du règlement décrétant un emprunt pour la construction d'un garage municipal
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2021-314 intitulé *Règlement imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de cours d'eau municipaux en vue d'abroger et de remplacer le Règlement 2021-243*
 - 7.5 Cessation d'impartition de la paie et installation du module « Paie » de PG Mégagest
8. **GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier.
9. **GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE L'INCENDIE**
 - 9.1 Modification du nombre d'effectifs de la garde externe de fin de semaine – Service de sécurité des incendies
 - 9.2 Projet de tâches en caserne pour la période du 9 juillet au 3 décembre 2021 – Service de sécurité des incendies
10. **GESTION DES TRAVAUX PUBLICS**
 - 10.1 Correction - Adjudication à la compagnie Marquage Signalisation Rive-Sud du mandat de marquage de la chaussée 2021-2023
 - 10.2 Autorisation d'achat d'un camion usagé dix roues Peterbilt 2005 pour le déneigement
 - 10.3 Autorisation d'achat d'une pelle de déneigement usagée Tenco
 - 10.4 Contrat de location d'un espace garage au 279, rang La Frenière pour le Services des Travaux publics
 - 10.5 Octroi d'un contrat à la compagnie Groupe Apogée Inc. pour l'installation d'un ponceau sur la rue Principale
 - 10.6 Abrogation résolution no.21-07-123 - Programmation de travaux 2 - Engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 10.7 Programmation de travaux No. 1 - Engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
 - 10.8 Adjudication du contrat de scellement des fissures des infrastructures routières 2021
11. **GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS**

Aucun dossier
12. **GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier



13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 Levée de l'assemblée

3. 21-08-127 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2021, tel que présenté.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	P			REJETE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

(Aucune question reçue des citoyens dans les 15 jours précédents la séance du Conseil municipal)

Aucune question des personnes dans la salle.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 – 21-08-128 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 – 21-08-129 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du Règlement n° 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **185 259.54\$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2021-08** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	Statut	Statut	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

7.2 - 21-08-130 – AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT l'article 9.1 du Règlement 2020-306 décrétant les Règles de contrôle et de suivi budgétaire stipulant que le mouvement des crédits budgétaires doit être approuvé par le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des virements budgétaires pour répondre aux besoins financiers connus de l'exercice en cours et ainsi permettre un meilleur suivi des crédits budgétaires par l'administration ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER les virements budgétaires qui ont été faits selon la liste déposée le 15 juillet 2021 par la Directrice générale adjointe Administration et finances.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O			
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5	Daniel Racette	O		REJETE	

7.3 - 21-08-131 – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-311 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire les opérations de déneigement des routes en régie interne ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de posséder un garage municipal plus grand que celui actuellement pour entreposer les futurs camions de déneigement et autres équipements ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement et qu'un avis de motion du présent règlement a été adopté, par la résolution 21-07-117, à la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le *Règlement 2021-311 décrétant un emprunt pour la construction d'un garage municipal* pour un montant n'excédant pas 1 300 000 \$ pour une période de 25 ans ET que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Nom	O	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant		
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :	ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5	Daniel Racette	P		REJETE	

7.4 - 21-08-132 – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-314 INTITULÉ RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR LE RECOUVREMENT DE FRAIS RELATIFS À DES TRAVAUX DE COURS D'EAU MUNICIPAUX EN VUE D'ABROGER ET DE REMPLACER LE RÈGLEMENT 2012-243

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que les dépenses pour des travaux de cours d'eau engagées par la M.R.C. des Jardins-de-Napierville (ci-après M.R.C.) soient comptabilisées dans le même exercice que les revenus de taxes pour le recouvrement de ces frais ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger et de remplacer le règlement 2012-243 pour permettre la facturation des frais dès la fin des travaux ou la réception de la facture de la M.R.C. ;

EN CONSÉQUENCE Monsieur Gaétan Boulerice, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 2021-314 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de cours d'eau municipaux* ;
- dépose le projet du *Règlement 2021-314 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de cours d'eau municipaux*.

7.5 - 21-08-133 – CESSATION D'IMPARTITION DE LA PAIE ET INSTALLATION DU MODULE « PAIE » DE PG MEGAGEST

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer le contrôle lors de la saisie de la paie ;

CONSIDÉRANT les coûts annuels reliés à l'impartition de la paie depuis quelques années à PG Solutions d'environ 4 500\$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de PG Solutions pour le transfert de données, la formation d'environ 6 heures et la gestion du projet d'un montant de 1 574\$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de PG Solutions pour le Programme CESA (Contrat d'entretien et services d'assistance) et télétransmission de la paie en dépôt direct d'un montant de 740\$ annuellement plus taxes applicables, indexé annuellement (185\$ plus taxes pour 2021, au prorata des mois restants) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité recevra un crédit pour la cessation des services d'impartition en 2021 au prorata des mois restants, soit environ 1 150 \$;



IL EST RÉSOLU d'accepter les offres de services de PG Solutions citées ci-haut pour un montant total en 2021 de 609\$ avant taxes, net des crédits **ET** que ces dépenses soient financées par le budget de fonctionnement **ET** de nommer Véronique Lussier, DGAF, à signer les documents pour et au nom de la Municipalité.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	P	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

9.1 – 21-08-134 – MODIFICATION DU NOMBRE D'EFFECTIFS DE LA GARDE EXTERNE DE FIN DE SEMAINE – SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente sur les conditions de travail des pompiers, des périodes de garde externe sont prévues pendant la saison estivale selon les modalités suivantes :

- Du vendredi 18h au lundi 6h ;
- De la 1^{ère} fin de semaine du mois de mai à la dernière de septembre ;
- 1 officier et 1 pompier ;
- Prime de garde de 2 \$ par heure pour l'officier ;
- Prime de garde de 1 \$ par heure pour le pompier ;
- Disponible et sur le territoire de la Municipalité.

CONSIDÉRANT le défi que représente la rétention des employés et le maintien de l'engagement de nos pompiers envers notre Service incendie ;

CONSIDÉRANT les besoins d'assurer une couverture optimale du territoire en sécurité incendie selon les normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur incendie par intérim recommande d'augmenter le nombre d'effectifs de l'équipe de garde externe de fin de semaine comme suit : un (1) officier de garde et trois (3) pompiers ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE RATIFIER l'autorisation d'augmenter le nombre d'effectifs de l'équipe de garde externe de fin de semaine comme suit : un (1) officier de garde et trois (3) pompiers.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

9.2 – 21-08-135 – PROJET DE TÂCHES EN CASERNE POUR LA PÉRIODE DU 9 JUILLET AU 3 DÉCEMBRE 2021 – SERVICE DE SÉCURITÉ DES INCENDIES

CONSIDÉRANT les besoins d'assurer une couverture optimale du territoire en sécurité incendie selon les normes applicables pendant la période de jour ;

CONSIDÉRANT le défi que représente la rétention des employés et le maintien de l'engagement de nos pompiers envers notre Service incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur incendie par intérim propose de constituer des équipes de deux (2) employés à chaque semaine pour assurer des périodes de travail en caserne du lundi au vendredi de 7h à 16h du 9 juillet au 3 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que les périodes de travail en caserne permettront, entre autres, de réaliser les tâches de prévention résidentielle sur le territoire, de produire des plans d'intervention, de préparer des formations et d'accomplir des tâches administratives et l'entretien des équipements ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur incendie par intérim procédera à l'affichage de postes d'employés intérimaires pour les périodes de travail de tâches en caserne pour le Service de sécurité incendie ;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE RATIFIER le démarrage du projet de tâches en caserne pour la période du 9 juillet au 3 décembre 2021 selon les conditions établies dans la présente résolution **QUE** le



Directeur incendie par intérim procède à l'affichage des postes d'employés intérimaires au Service de sécurité des incendies.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Statut	Prénom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	P			REJETE

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 – 21-08-136 – CORRECTION - ADJUDICATION À LA COMPAGNIE MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD DU MANDAT DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2021-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire retenir les services professionnels d'une compagnie spécialisée afin de procéder au marquage des rues de la Municipalité pour les années 2021 à 2023 inclus;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de soumission a été effectué auprès de deux compagnies pour un contrat de service d'une durée de trois (3) ans, de 2021 à 2023 inclus:

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
LIGNES MASKA	17 178,00 \$
MARQUAGE SIGNALISATION RIVE-SUD	16 884,00 \$

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la résolution numéro 21-07-122, qui indiquait un montant soumissionné de 13 363,00\$ par la compagnie Lignes Maska et un montant de 17 086,50\$ par la compagnie Marquage Signalisation Rive-sud alors que les montants sont respectivement 17 178,00\$ et 16 884,00\$;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE MANDATER dans l'intérêt de la Municipalité, la compagnie *Marquage Signalisation Rive-Sud* pour ses services professionnels afin de procéder au marquage des rues de la Municipalité pour les années 2021-2022 et 2023 pour un montant annuel de 16 884,00 \$ plus les taxes applicables et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement et **QUE** la Directrice générale soit autorisée à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
#	Prénom	Statut	Prénom	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2	Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	
# 3	Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE ✓
# 4	Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 5	Daniel Racette	O			REJETE

10.2 – 21-08-137 – AUTORISATION D'ACHAT D'UN CAMION USAGÉ DIX ROUES PETERBILT 2005 MODÈLE 335 POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2021-310 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement usagé pour un montant n'excédant pas 120 000 \$ a été adopté, par la résolution 21-03-043, à la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2021-310 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement usagé est entré en vigueur le 26 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2021-310 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement usagé a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi d'effectuer les opérations de déneigement à l'interne à compter de l'hiver 2021-2022 et que pour se faire, des véhicules et équipements de déneigement doivent être acquis;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître du Service des Travaux publics a procédé à de multiples recherches et inspections de véhicules au courant des derniers mois et que le Conseil municipal a choisi de faire l'achat d'un camion usagé dix roues de marque Peterbilt 2005 modèle 335 ayant 330 600 kilomètres au compteur, numéro de série 2NPLLZ0X05M851532;



CONSIDÉRANT QUE le camion a été acheté le 14 juillet 2021 au montant total de 43 000\$ avant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER l'achat d'un camion dix roues Peterbilt 2005 modèle 335, au montant total de 43 000\$ avant taxes **ET DE PAYER** cette dépense à même le *Règlement d'emprunt 2021-310*.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

10.3 – 21-08-138 – AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PELLE DE DÉNEIGEMENT USAGÉE TENCO

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2021-310 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement usagé* pour un montant n'excédant pas 120 000 \$ a été adopté, par la résolution 21-03-043, à la séance ordinaire tenue le 2 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2021-310 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement usagé* est entré en vigueur le 26 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 2021-310 décrétant un emprunt afin de financer l'acquisition d'un camion de déneigement usagé* a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi d'effectuer les opérations de déneigement à l'interne à compter de l'hiver 2021-2022 et que pour se faire, des véhicules et équipements de déneigement doivent être acquis;

CONSIDÉRANT QUE le contremaître du Service des Travaux publics a procédé à de multiples recherches et inspections de véhicules et équipements de déneigement au courant des derniers mois et que le Conseil municipal a choisi de faire l'achat d'une pelle de déneigement usagée de marque Tenco pour installer sur le camion usagé dix roues de marque Peterbilt 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE la pelle de déneigement usagée Tenco a été achetée le 13 juillet 2021 au montant total de 8 000 \$ avant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ DE RATIFIER l'achat d'une pelle de déneigement usagée Tenco, au montant total de 8 000\$ avant taxes **ET DE PAYER** cette dépense à même le *Règlement d'emprunt 2021-310*.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

Monsieur Alain Dumouchel quitte la séance à 20h19.

10.4 – 21-08-139 – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA LOCATION D'UN ESPACE DE GARAGE AU 279, RANG LA FRENÈRE – PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2021 AU 30 AVRIL 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a récemment acquis deux (2) camions dix roues avec équipements pour effectuer les opérations de déneigement à l'interne à compter de l'hiver 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité d'avoir un espace fermé où entreposer temporairement ces camions de déneigement ;

CONSIDÉRANT la présentation par le contremaître du Service des Travaux publics au Conseil municipal de différentes options pour répondre à ce besoin, soit la construction d'un garage municipal, l'achat d'un immeuble ou la location d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue du propriétaire de l'immeuble sis au 279, rang La frenière pour la location d'un espace de garage pour l'entreposage temporaire des camions de déneigement de la Municipalité pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN bail a été préparé pour définir les termes de location de cette entente entre le propriétaire de l'immeuble sis au 279, rang La Frenière et la Municipalité de Saint-Édouard;



CONSIDÉRANT QU'une mensualité de 1 500,00\$ plus les taxes applicables, incluant les charges, sera versée par la Municipalité le 1^{er} jour de chaque mois au locateur du 279, rang La Frenière pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU D'AUTORISER la location d'un espace de garage au 279, rang La Frenière pour y entreposer temporairement les camions de déneigement de la Municipalité au montant mensuel 1 500,00\$ plus les taxes applicables, incluant les charges, pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022 **QUE** la Directrice-générale soit autorisée à signer les documents de cette entente **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	A	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

Monsieur Alain Dumouchel réintègre la séance à 20h21.

10.5 – 21-08-140 – OCTROI D'UN CONTRAT À LA COMPAGNIE GROUPE APOGÉE INC. POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE dans sa résolution numéro 21-05-084, la Municipalité a retenue les services de la compagnie ALPG afin de produire des plans et devis et de gérer le processus d'appel d'offres pour le projet de remplacement du ponceau situé au nord du 274, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ALPG a procédé à l'affichage d'un appel d'offres public pour le compte de la Municipalité sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) pendant la période du 29 juin au 29 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale a procédé à l'ouverture des enveloppes des cinq (5) soumissionnaires le 29 juillet 2021 à 16h00 en présence de M. Chad Whittaker, contremaître au Travaux publics, dont voici les résultats :

Soumissionnaire	Prix soumis incluant les taxes
<i>Excavation E.S.M. Inc.</i>	164 801,72\$
<i>Excavation St-Patrice</i>	113 732,47\$
<i>Jupiter construction Inc.</i>	162 397,59\$
<i>Groupe Apogée Inc.</i>	112 524,92\$
<i>Eurovia Québec Construction Inc.</i>	149 160,59\$

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de l'ensemble des documents déposés par le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Groupe Apogée Inc., il en résulte que la soumission est conforme au devis d'appel d'offres 2021-002 ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER l'octroi d'un contrat pour l'installation d'un ponceau sur la rue Principale, au montant total de 112 524,92\$ taxes incluses **QUE** cette dépense soit payée à même le revenu de transfert de la TECQ et **QUE** la Directrice générale soit autorisée à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O		
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

10.6 - 21-08-141 – ABROGATION RÉOLUTION NO.21-07-123 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX 2 - ENGAGEMENT MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE le libellé de la résolution numéro 21-07-123, portant sur la programmation de travaux no. 2 pour la subvention *Engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023* n'était pas conforme aux critères du MAMH ;

IL EST PROPOSÉ D'ABROGER la résolution numéro 21-07-123.



Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	P	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

10.7 - 21-08-142 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO. 1 - ENGAGEMENT MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE :

La Municipalité de Saint-Édouard a entérinée le 1er juin 2021 une résolution numéro 21-06-105 portant sur son engagement municipal sur le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, ainsi que sur le dépôt de sa programmation de travaux version numéro 1;

La Municipalité de Saint-Édouard doit présenter une version révisée de sa programmation de travaux suivant la modification de la liste des travaux prioritaires admissibles et de l'ajustement des coûts de ceux-ci;

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux version numéro 1 approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

La Municipalité autorise la Directrice générale Mme Catherine Rochefort à signer, si requis, tous documents en lien avec la programmation et le suivi de la TECQ 2019-2023.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	P			REJETE	

10.8 – 21-08-143 - ADJUDICATION DU CONTRAT DE SCÈLEMENT DES FISSURES DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Édouard désire retenir les services professionnels d'une compagnie spécialisée afin de procéder au scellement des fissures de la chaussée de la Municipalité pour l'année 2021;



IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU DE MANDATER dans l'intérêt de la Municipalité, la compagnie *Flextech* pour ses services professionnels afin de procéder au scellement des fissures de la chaussée de la Municipalité en 2021 pour un montant maximum de 20 000,00 \$ plus les taxes applicables et **QUE** cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement et **QUE** la Directrice générale soit autorisée à signer les documents découlant de cette entente.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	O	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	P	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public

14. VARIA

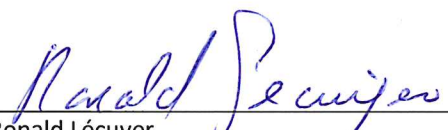
- *M. Daniel Racette prend la parole pour discuter des élections 2021. Il avise le Conseil et l'administration qu'il ne sera pas candidat aux élections 2021.*

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15.1 – 21-08-144 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 20h33.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 2 – Gaétan Boulerice	P	# 6 – Alain Poissant	O	ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 4 – Marc Gaudreau	O	Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 5 – Daniel Racette	O			REJETE	


Ronald Lécuyer
Maire


Catherine Rochefort
Directrice générale et secrétaire-trésorière

